

Procès-verbal du
Conseil communal du 03/03/2020

Sont présents :

CARPENTIER Pascal, Conseiller, Président.

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre.

SIMON Dominique, CULOT Laurence, HENRY René, GILBERT Christian,
Echevins.

DODRIMONT Philippe, GILSON Marc, RIXHON Daniel, BENOIT Julie, GAVRAY
Denis, TOUSSAINT Michaël, CORBESIER Jérôme, LEPONCE Mélanie, CLOSE
Jean, WISLEZ Daphné, SEVRIN Frédéric, DUBOIS DARCIS Corine, ANDRIEN
Renaud, EVRARD Marc, Conseillers(ères) communaux.

BIEUVLET Jérôme, Président du CPAS, assiste à la séance sans prendre part aux
votes.

HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire.

**Sont excusés : Mme Danielle CORNET, Echevine, MM. Vincent MOYSE et
Yves MARENNE, Conseillers communaux.**

Mme Laurence CULOT entre en cours de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

Séance publique

Communications du Collège communal sur l'état d'avancement de différents dossiers

1) **Eglise de Dieupart**

M. HENRY, informe le Conseil que sur les conseils de Mme JAFFRÉ, restauratrice conseil des biens classés par la FWB, le tableau du Couronnement de la Vierge de Gerard De Laresse qui est exposé à l'Eglise de Dieupart doit être protégé pendant le temps de travaux à l'église. Dès lors celui-ci sera transféré dans l'Eglise St-Pierre avec le concours d'une entreprise spécialisée en transport d'œuvre d'art. Possibilité de subsides entre 50 et 100% (restauration).

2) **PCS - 2020**

Subsides en hausse pour 2020 : + 7.070,- € et + 1.290,- € pour l'art 20.

3) **Enodia / Nethys**

M. BIEUVLET porte à la connaissance du Conseil que le Collège a décidé d'ester en justice dans le dossier des indemnités perçues par l'ancien management de Nethys, sur le plan pénal par une déclaration de personne lésée et sur le plan civil par une requête en intervention volontaire dans la procédure civile de manière à devenir partie au procès civil en association avec 24 autres communes. Une convention de mandat a été signée avec les Avocats RIGAUD et RENETTE.

4) **Bâtiment des Finances rue de la Heid 40**

M. Le Bourgmestre informe que le bâtiment des Finances sera mis en vente en 2022. Une procédure d'expropriation est possible.

5) **Corona virus : phase 2**

Les référents du PLANU suivent au jour le jour l'évolution. Actuellement seules des recommandations d'hygiène sont recommandées.

1. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 - Approbation

Le Conseil communal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020.

2. Asbl GREOVA - Commission Economie-Emploi-Formation - Désignation d'un représentant, d'un suppléant et d'un référent administratif

Le Conseil communal, **par 14 voix pour et 5 abstentions (D. Wislez, M. Leponce, D. Rixhon, M. Gilson et J. Close)**, désigne un représentant, un suppléant et un référent administratif pour la **Commission Economie-Emploi-Formation** de l'Asbl GREOVA :

- Représentant : Danielle CORNET
- Suppléant : Jérôme CORBESIER
- Référent administratif : Fabienne LENDERS.

3. Asbl AGISCA Centre sportif local intégré - Démission d'un membre associé - Remplacement

Concerne : Remplacement de **M. Christophe CORBESIER**, Membre du groupe "Aywail'demain" démissionnaire de l'Asbl AGISCA.

Le Conseil communal,

Attendu que M. Mathieu DISTRÉE a déjà été désigné comme membre de l'Agisca par une délibération du 03/12/2018 ;

Vu la lettre du 23/01/2020 de l'Asbl AGISCA Centre sportif local intégré informant que le Conseil d'administration réuni le 22/01/2020 a acté la démission de **M. Christophe CORBESIER**, membre associé de l'Asbl ;

Etant donné que, conformément à l'article 7 des statuts de l'Asbl AGISCA Centre sportif local intégré, il appartient au Conseil communal de désigner un remplaçant en tenant compte des dispositions prévues à l'article 6 de ces mêmes statuts concernant la perte de la qualité d'un membre associé de l'Asbl ;

Vu la proposition du groupe "Aywail'demain" proposant la candidature de Mme Aurélie BANNEUX afin de remplacer M. Christophe CORBESIER, en qualité de membre associé de l'Asbl AGISCA Centre sportif local intégré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : De retirer sa délibération du 30/01/2020 ayant pour objet la désignation de M. Mathieu DISTREE en qualité de membre associé de l'Asbl AGISCA Centre sportif local intégré en remplacement de M. Christophe CORBESIER, démissionnaire.

Article 2 : De désigner Mme Aurélie BANNEUX en qualité de membre associé de l'Asbl AGISCA Centre sportif local intégré en remplacement de M. Christophe CORBESIER, démissionnaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise pour bonne suite au Conseil d'administration de l'Asbl AGISCA, Esplanade du Fair-Play 1 à 4920 Aywaille.

4. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 - Désignation d'un représentant du groupe "Aywail'demain"

Le Conseil communal,

Vu le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 ;

Etant donné l'obligation de la création d'une Commission d'accompagnement du PCS composée d'un Président et d'un Représentant de chaque groupe politique non représenté dans le pacte de majorité à titre d'observateur ainsi que de différents partenaires ;

Vu la démission de M. Loic GERMAIN ;
Sur proposition du groupe Aywail'demain ;

DECIDE, à l'unanimité :

De désigner M. Marc EVRARD pour représenter le groupe Aywail'demain au comité d'accompagnement du PCS à titre d'observateur.

5. Plan de Cohésion Sociale - Article 18 - Rapport financier 2019 - Approbation

Le Conseil communal **approuve à l'unanimité** le rapport financier de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 18 du décret du Gouvernement wallon du 06/11/2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12/12/2008 portant exécution du décret du 06/11/2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu l'arrêté ministériel du 22/05/2019 octroyant une subvention d'un montant de 5.375,41 € pour le soutien des

actions menées dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour des associations pour l'année 2019 ;
Vu le rapport financier 2019 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport financier 2019 de l'article 18 relatif au Plan de Cohésion Sociale.

Article 2 : De transmettre le rapport financier 2019 au Service Public de Wallonie, Département de l'Action sociale, Direction de l'Action sociale, Avenue Gouverneur Bovesse 100 à 5100 Jambes.

6. Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2019 - Approbation

Le Conseil communal **approuve à l'unanimité** le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 06/11/2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12/12/2008 portant exécution du décret du 06/11/2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24/01/2019 octroyant une subvention d'un montant de 66.370,83 € pour la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2019 ;

Vu le rapport financier 2019 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le rapport financier 2019 du Plan de Cohésion Sociale.

Article 2 : De transmettre le rapport financier 2019 au Service Public de Wallonie, Département de l'Action sociale, Direction de la Cohésion sociale, Avenue Gouverneur Bovesse 100 à 5100 Jambes.

7. Energie - Rapport annuel d'activités 2019 - Prise d'acte

Concerne : Rapport annuel d'activités 2019.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à candidature pour le financement d'un "Conseiller énergie" au sein des communes, lancé par les Ministres André ANTOINE et Jean-Claude MARCOURT en date du 09/05/2007 ;

Vu le courrier des Ministres André ANTOINE et Jean-Claude MARCOURT, daté du 01/09/2008, octroyant à la Commune d'Aywaille une subvention pour l'engagement d'un Conseiller énergie ;

Vu la signature par la Commune d'Aywaille de la "Charte pour l'efficacité Énergétique" ;

Vu l'arrêté ministériel visant à octroyer à la Commune d'Aywaille, pour les années 2018-2019, le budget nécessaire aux actions dans le cadre du programme "Commune Energ'éthique" et plus précisément son article 5 § 2 stipulant que : "Pour le 1/03/2020, la Commune fournit au Département de l'Energie et du Bâtiment durable un rapport de l'évolution de son programme, qui portera sur les actions et investissements réalisés, les économies qui auront pu ou pourront être obtenues, les résultats des vérifications quant au respect des normes de performances énergétique dans le cadre de l'octroi des permis, le nombre de séances d'informations grand public (permanences-guichet) et le résultat de la sensibilisation au niveau local. Ce rapport sera présenté au Conseil communal." ;

Vu le modèle imposé de rapport fourni par l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;

Sur proposition du Collège communal ;

PREND ACTE :

Du rapport d'activités de la Conseillère énergie, tel que annexé au dossier.

Mme Laurence CULOT entre en séance.

8. Règlement complémentaire de circulation - Rue Awan-Goza - Réalisation d'une zone de rencontre

Concerne : Création une zone de rencontre rue Awan-Goza conformément au plan annexé.

Le Conseil communal,

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi coordonnée du 16/03/1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application ;

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 19/12/2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11/10/1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement

de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 14/11/1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Attendu la configuration et la situation de la rue Awan-Goza ;

Attendu qu'il est nécessaire de sécuriser cette rue à forte densité de population comprenant de nombreuses familles avec enfants ;

Vu l'avis favorable de la Direction des Déplacement doux et de la Sécurité des aménagements de voiries, Mobilité Infrastructure du SPW faisant suite à la visite sur place de l'Agent d'approbation ;

Vu l'avis favorable de la Cellule mobilité de la Commune d'Aywaille et de la police ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Une zone de rencontre est créée rue Awan-Goza conformément au plan annexé.

Article 2 : Les dispositions reprises à l'article 1^{er} sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière.

Article 3 : Le présent règlement est sanctionné des peines portées par l'article 29 de l'arrêté royal du 16/03/1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière.

Article 4 : Le présent règlement est soumis à l'approbation de l'Agent d'approbation de la Région wallonne.

9. Biens communaux - Aliénations - Décision

Concerne : Vente de gré à gré, en complément de propriété, à **M. LABE Didier**, Hameau de Stoqueu 73 à 4920 Aywaille, de la parcelle communale cadastrée division 1, section B, 836X5 P0000, jointive à sa propriété.

Le Conseil communal,

Vu la législation en vigueur ;

Vu le décret du 01/04/1999 organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales de la Région wallonne (entré en vigueur le 07/06/1999) ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la demande en achat de **M. LABE Didier, Hameau de Stoqueu 73** à 4920 Aywaille, de la parcelle communale cadastrée division 1, section B, 836X5 P0000, jointive à sa propriété ;

Vu la convention sous seing privé entre M. LABÉ et M. DETHIER René qui lui cède son droit de préemption sur la parcelle susvisée qu'il détient en location ;

Vu que cette parcelle est située en zone agricole au plan de secteur de Huy-Waremme ;

Attendu qu'une enquête publique s'est tenue réglementairement du 06 au 21/02/2020 et s'est clôturée sans observation ;

Vu le certificat de publication délivré par le Collège communal le 27/02/2020 ;

Vu le plan cadastral figurant cette parcelle d'une superficie de cinq mille huit cent treize mètres carrés (5.813 m²) ;

Vu le rapport d'expertise du Notaire Jérôme LENELLE du 16/12/2019, lequel figure un prix de vente, au mètre carré, de deux euros et vingt-cinq cents (2,25 €/m²) ;

Vu la redevance de 100 € et les frais d'expertise de 60,50 € payés par le demandeur ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, par 18 voix pour et 2 abstentions (D. Wislez et C. Dubois-Darcis) :

Article 1 : La vente de gré à gré, en complément de propriété, à **M. LABE Didier, Hameau de Stoqueu 73** à 4920 Aywaille, de la parcelle communale cadastrée division 1, section B, 836X5 P0000, d'une superficie non mesurée, d'après cadastre, de 5.813 m², est décidée pour la somme de treize mille septante-neuf euros et vingt-cinq cents (13.079,25 €).

Concerne : Vente de gré à gré à **Mme DETHIER Corinne**, Hameau de Stoqueu 73, d'une partie de la parcelle communale cadastrée division 1, section B, n° 824H4, d'une superficie mesurée par le Géomètre BELLEFONTAINE Denis (3DB) de 8.248,31 m², sise Hameau de Stoqueu (locations n° 522, 524 et 525).

Le Conseil communal,

Vu la législation en vigueur ;

Vu le décret du 01/04/1999 organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales de la Région wallonne (entré en vigueur le 07/06/1999) ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la demande en achat de **Mme DETHIER Corinne**, Hameau de Stoqueu 73, d'une partie de la parcelle communale cadastrée division 1, section B, n° 824H4, d'une superficie mesurée par le Géomètre BELLEFONTAINE Denis (3DB) de 8.248,31 m², sise Hameau de Stoqueu (locations n° 522, 524 et 525) ;

Vu que cette parcelle est située en zone agricole au plan de secteur de Huy-Waremme ;

Attendu qu'une enquête publique s'est tenue règlementairement du 27/01/2020 au 11/02/2020 et s'est clôturée sans observation ;

Vu le certificat de publication délivré par le Collège communal le 13/02/2020 ;

Vu le rapport d'expertise du Notaire Jérôme LENELLE du 09/11/2019, lequel figure un prix de vente, au mètre carré, de deux euros et vingt-cinq cents (2,25 €/m²) ;

Vu le paiement de la redevance de 100 € ;

Vu que les frais d'expertise de 60,50 € seront payés avant l'acte notarié ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, par 18 voix pour et 2 abstentions (D. Wislez et C. Dubois-Darcis) :

Article 1 : La vente, de gré à gré, à Mme DETHIER Corinne, Hameau de Stoqueu 73, d'une partie de la parcelle communale cadastrée division 1, section B, n° 824H4, d'une superficie mesurée par le Géomètre BELLEFONTAINE Denis (3DB) de 8.248,31 m², sise Hameau de Stoqueu, est décidée pour la somme de dix-huit mille cinq cent cinquante-huit euros et septante cents (18.558,70 €).

10. Report et modification de l'arrêté du GW du 05/07/2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres - Décision

Le Conseil communal **décide à l'unanimité le report** de ce point à la prochaine séance.

11. Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les électriciens de la Commune - Approbation des conditions et du mode de passation du marché

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,- €) ;

Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges n° 2020-202 relatif au marché "Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les électriciens de la Commune" établi par le Service Secrétariat ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 28.925,62 € HTVA ou 35.000,- € 21% TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421107/743-52 (n° de projet 20200080) ;

Considérant l'avis de légalité favorable du directeur financier en date du 12/02/2020 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges n° 2020-202 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les électriciens de la Commune", établis par le Service Secrétariat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 € HTVA ou 35.000,- € 21% TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421107/743-52 (n° de projet 20200080).

12. Fourniture de bornes de rechargement pour véhicules électriques destinés aux collectivités publiques - Choix de recourir à la centrale d'achat de la Province de Liège - Décision

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 § 3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,- €), et notamment les articles 2, 6° et 47 § 2 **qui dispense les pouvoirs adjudicateurs de l'obligation d'organiser eux-mêmes une procédure de passation lorsqu'ils recourent à une centrale d'achat ;**

Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12/11/1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu sa résolution du 19/04/2018 décidant d'approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Province de Liège ;

Vu l'attribution par le Collège provincial le 28/03/2019 du marché de fourniture de bornes de rechargement pour véhicules électriques sous la forme d'une centrale d'achats pour une période 4 ans la firme NEWELEC SA ;

Vu l'avis favorable du Collège communal du 24/10/2019 sur l'acquisition d'une borne de rechargement pour véhicules électriques à placer sur le parking Rivage dans le cadre des travaux d'aménagement à l'endroit ;

Vu le coût d'acquisition, via la centrale d'achat, d'une borne de rechargement pour véhicules électriques qui s'élève à la somme de 5.902,20 € HTVA ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 424/73260 (n° de projet 20200078) ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas exigé ;

DECIDE, par 16 voix pour, 2 contre (D. Rixhon et M. Gilson) et 2 abstentions (J. Close et M. Leponce) :

Article 1 : D'approuver l'acquisition d'une borne de rechargement pour véhicules électriques pour un montant de 5.902,20 € HTVA.

Article 2 : De recourir à la centrale d'achat de la Province de Liège, afin de bénéficier de leurs conditions.

13. Travaux forestiers en forêt bénéficiant du régime forestier - Exercice 2020 - Marché conjoint - Ratification

Le Conseil communal **ratifie à l'unanimité** la décision du Collège communal relative à l'approbation de la convention liant les différents pouvoirs adjudicateurs concernés et précisant les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 § 3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,- €) ;

Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu le devis forestiers sn/811/3/2020 approuvé par le Conseil communal en date du 19/12/2019 ;

Vu la délibération du Collège communal du 30/01/2020 décidant d'approuver la convention liant les différents pouvoirs adjudicateurs concernés et le Département Nature et Forêts représenté par Mme Catherine BARVAUX, Chef du cantonnement t;

Etant donné que la somme nécessaire est prévue au budget extraordinaire 2020 en son article 64024/721-60 ;

DECIDE, à l'unanimité :

De ratifier la délibération du Collège communal du 30/01/2020 approuvant la convention liant les différents pouvoirs adjudicateurs concernés et précisant les modalités de mise en œuvre.

14. Ordonnances de police - Prise d'acte

Le Conseil communal **prend acte** des ordonnances de police prises par le Bourgmestre pour différentes manifestations et travaux se déroulant sur le territoire de la Commune.

Le Conseil communal,

Prend acte des ordonnances de police prises par le Bourgmestre :

- Le 17/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SA GENETEC**, Chaussée de Marche 933 à 5100 Namur, 081/40.21.21, ann.vermeulen@genetec.be, responsable sur place M. Pierre SVIVENG, 0478/90.03.89, pour des mesures de stationnement à l'occasion du remplacement de luminaires Avenue François Cornesse du n° 3 au n° 33 à 4920 Aywaille du 20/01/2020 à 08h00 au 24/01/2020 à 17h00 (OP 23/2020) ;
- Le 17/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Jean-Marie HUBERTY**, responsable sur place, 0485/32.42.40, jeanmariehuberty@hotmail.be, pour le

- placement d'un conteneur sur la bande de stationnement devant le bâtiment situé rue du Chalet 78 (RN30 BK24.140 côté droit) à 4920 Aywaille, du 21/01/2020 à 06h00 au 28/01/2020 à 18h00 (OP 24/2020) ;
- Le 17/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Philippe VIEUJEAN**, responsable sur place, 0475/75.83.48, ph.vieujean@gmail.com, pour des mesures de stationnement à l'occasion de travaux de toiture au bâtiment situé rue Nicolas Lambercy 27 (RN30 BK23.440 côté gauche) à 4920 Aywaille, du 20/01/2020 au 31/01/2020 (OP 25/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SA ELOY TRAVAUX**, rue des Spinettes 13 à 4140 Sprimont, 04/382.44.11, fax 04/382.33.03, e.galand@eloytravaux.be, responsable sur place M. CORNET, 0495/29.86.79, pour la fermeture du chemin vicinal 139 à l'occasion de travaux d'extension de la maison de repos située Square Philippe GILBERT à Sougné-Remouchamps, du 27/01/2020 au 10/07/2020 (OP 26/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Lusine NERSISYAN**, rue de La Mainry 8 à 4140 Sprimont, responsable sur place M. Constantin MOROSANU, 0499/84.26.30, lusinenersisyan@hotmail.com, pour des mesures de stationnement et la pose d'un échafaudage à l'occasion de travaux pose d'une nouvelle toiture au bâtiment situé rue Louis Libert 6 (RN633 BK32.730 côté droit) à 4920 Aywaille, du 31/01/2020 à 07h00 au 12/02/2020 à 18h00 (OP 27/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme HAUFROID**, responsable sur place, 0486/10.00.80, france.haufroid@gmail.com, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Dieupart 33 à 4920 Aywaille le 08/02/2020 de 06h00 à 18h00 (OP 28/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Aurore MOREAU**, responsable sur place, 0495/729.368, jose.dumoulin@skynet.be, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Avenue République Française 16 à 4920 Aywaille le 31/01/2020 de 08h00 à 12h30 (OP 29/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Aurore MOREAU**, responsable sur place, 0495/729.368, jose.dumoulin@skynet.be, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'une livraison avec lift au bâtiment situé Avenue République Française 16 à 4920 Aywaille le 06/02/2020 de 08h00 à 19h30 (OP 30/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Luc BONHOMME**, rue Albert Cuyck 32 à 4000 Liège, responsable sur place, 0498/390.217, lubonhomme@voo.be, pour le compte de **Mme Colette HERION**, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 23 à 4920 Aywaille le 08/02/2020 de 08h00 à 17h00 (OP 31/2020) ;
 - Le 20/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Vincent RAZE**, rue des Sœurs 10 à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0474/544.822, vincent.raze@vpharma.be, pour une livraison au bâtiment situé rue des Sœurs 10 à 4920 Aywaille le 31/01/2020 entre 15h00 à 19h00 (OP 32/2020) ;
 - Le 21/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Jeaninne SOLBREUX**, responsable sur place M. Christian DECROCK, 0496/617.416, patricia.chambeau@skynet.be, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Place Joseph Thiry 11/4 à 4920 Aywaille le 28/01/2020 de 09h00 à 18h00 (OP 33/2020) ;
 - Le 21/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **société IRENO Sprl**, rue Neuve 1 à 4970 Stavelot, responsable M. Jean-Charles FRANSOLET, 080/68.52.82, secretariat@ireno.be, pour le placement d'un conteneur sur le parking des mouvements de jeunesse à l'occasion de travaux de rénovation au bâtiment situé rue du Passeur d'Eau 12 à 4920 Sougné-Remouchamps du 27/01/2020 au 28/02/2020 (OP 34/2020) ;
 - Le 21/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SWDE**, rue de la Papeterie 40 à 4801 Stembert, responsable M. Jean-Louis CLOSSET, 0498/48.32.82, jean-louis.closset@swde.be, dans le cadre du remplacement d'une bouche d'incendie et réparation d'une fuite d'eau conduite en accotement terre et voirie tarmac, rue Sècheval 9 (RN666 BK 33.520 du côté droit) à 4920 Sougné-Remouchamps le 22/01/2020 (OP 35/2020) ;
 - Le 22/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (2 fouilles en accotement) pour le compte de la **SWDE**, rue Awan Fond de la Ville parcelle E145F à 4920 Aywaille le 27/01/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 36/2020) ;
 - Le 22/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Patrick DUCHAINE**, responsable sur place, 0495/30.64.69, patrick.duchaine54@gmail.com, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 63 (RN633 BK32.025 du côté gauche) à 4920 Aywaille le 03/02/2020 de 07h00 à 20h00 (OP 37/2020) ;
 - Le 22/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **BOIS et TRAVAUX SA**, ZI de Aye, rue André Feher 8 à 6900 Marche en famenne, gb@bois-travaux@sace.be, responsable du chantier M. Grégory DELAVEUX, 084/24.58.58, pour le compte de **VOO** pour des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres sur terrain privé le long de la RN633 Sedoz à partir du n° 29 (BK41.290 côté gauche) jusqu'au BK 42.090 côté gauche du 27/01/2020 au 31/01/2020 (OP 38/2020) ;
 - Le 22/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande la société **EN.CO.RE SA**, rue Neuve 61 à 4860 Pepinster, responsable sur place M. Bastien FAJS, bastien.fajs@encore.be, pour le compte de **Mme Sandra LAZZARO**, rue Diérin Patar 11 à 4920 Aywaille, sandralazzaro@hotmail.com, 0478/47.08.56, pour des travaux au bâtiment et des mesures de circulation rue

- Dierin Patar 11 à 4920 Aywaille, du 27/01/2020 à 08h00 au 31/01/2020 à 18h00 (OP 39/2020) ;
- Le 27/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande la société **Albert Bruyère Sprl**, Hameau de Neuville 48 à 4970 Francorchamps, responsable sur place, 0478/34.18.71, pour des mesures de stationnement et la pose d'un échafaudage à l'occasion de travaux de toiture au bâtiment situé rue du Chalet 23 (RN30 BK23.690 côté gauche) à 4920 Aywaille, du 02/02/2020 à 08h00 au 28/02/2020 à 17h00 (OP 40/2020) ;
 - Le 27/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande la société **PRICLO SA**, Avenue François Cornesse 47 à 4920 Aywaille, responsable sur place M. Jean CLOSE, 0473/27.27.31, close.jean@skynet.be, pour des mesures de stationnement et la pose d'un conteneur pour vider un appartement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 22c (RN633 BK32.830 côté droit) à 4920 Aywaille, du 06/02/2020 à 06h00 au 07/02/2020 à 18h00 (OP 41/2020) ;
 - Le 28/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **l'Administration communale d'Aywaille**, rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille, représentée par M. Jacques THOMAS, 0498/23.13.48, jacques.thomas@aywaille.be, responsable sur place M. Jean-Michel PAUL, 0493/23.86.82, pour des travaux d'élagage d'arbres communaux le long de la RN86 rue de Marche en face et 250 m de chaque côté du n° 16 (RN86 du BK0.160 au BK0.660 côté gauche) le 30/01/2020 de 08h00 à 16h00 (OP 42/2020) ;
 - Le 29/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Fabian GERARD**, responsable sur place, 0492/456.253, fashawill.fg@gmail.com, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé rue Nicolas Lambercy 32b (RN30 BK23.460 du côté droit) à 4920 Aywaille le 01/02/2020 de 08h00 à 18h00 (OP 43/2020) ;
 - Le 29/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement) pour le compte de la **SWDE**, rue Han Sur Lèche 2a à 4920 Sougné-Remouchamps le 03/02/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 44/2020) ;
 - Le 29/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande des **Ets CROSSET**, Bois les Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle, responsable BONJEAN Marcel, 0475/70.23.46, marcel.bonjean@sacrosset.be, dans le cadre d'un nouveau raccordement d'eau (1 fouille en accotement et 1 fouille en voirie) pour le compte de la **SWDE**, Havelange 60 à 4920 Aywaille le 06/02/2020 de 07h30 à 17h30 (OP 45/2020) ;
 - Le 30/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Marie-Sudienne HENRIETTE**, responsable sur place, 0494/08.71.89, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 22b (RN633 BK32.810 du côté droit) à 4920 Aywaille le 01/02/2020 de 11h00 à 14h00 (OP 46/2020) ;
 - Le 30/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Marianne DEWULF**, rue Longchamps 29D à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0496/44.75.15, pimaju@skynet.be, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion de la livraison et de l'installation d'une cuisine au bâtiment situé place Marcellis 7 à 4920 Aywaille le 08/02/2020 de 10h00 à 16h00 (OP 47/2020) ;
 - Le 30/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Marie-Sudienne HENRIETTE**, responsable sur place, 0494/08.71.89, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 22b (RN633 BK32.810 du côté droit) à 4920 Aywaille le 01/02/2020 de 11h00 à 14h00 (OP 48/2020) ;
 - Le 30/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Henri MASSENET**, Avenue François Cornesse 96 à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0483/458.426, pour un emménagement et le placement d'un lift au bâtiment situé Avenue de la Libération 1 (résidence Rive Droite) à 4920 Aywaille le 04/02/2020 de 08h00 à 18h30 (OP 49/2020) ;
 - Le 31/01/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, leblanc@hydrogaz.be, responsable sur place Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de raccordement électrique et renforcement réseau BT + tranchées en trottoir et en voirie, rue du Chalet du n° 58 (RN30 Bk 23.900) au n° 62 (RN30 BK24) à 4920 Aywaille, du 03/02/2020 au 29/02/2020 (OP 50/2020) ;
 - Le 31/10/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Jean-Marc SIVA**, rue Piersay 38 à 4920 Sougné-Remouchamps, responsable sur place, 0474/37.93.99, pour la fermeture d'une partie de la rue Piersay à l'occasion d'une livraison à son domicile le 03/02/2020 de 10h30 à 12h30 (OP 51/2020) ;
 - Le 04/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de modifier l'op 12/2020 et de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, leblanc@hydrogaz.be, responsable sur place Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de raccordement électrique de la future cabine réseau + tranchée en trottoir et en voirie, Rouge Thier entre le n° 8e et le n° 12a à 4920 Aywaille, du 15/02/2020 au 13/03/2020 (OP 52/2020) ;
 - Le 04/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Patrick DUCHAINE**, responsable sur place, 0495/30.64.69, patrick.duchaine54@gmail.com, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion du placement d'un escalier au bâtiment situé Avenue Louis Libert 61 (RN633 BK33 du côté gauche) à 4920 Aywaille le 02/03/2020 de 07h00 à 17h00 (OP 53/2020) ;
 - Le 04/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. Patrick DUCHAINE**, responsable sur place, 0495/30.64.69, patrick.duchaine54@gmail.com, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion de la livraison d'une cuisine au bâtiment situé Avenue Louis Libert 61 (RN633 BK33 du côté gauche) à 4920 Aywaille le 10/02/2020 de 07h00 à 17h00 (OP

- 54/2020) ;
- Le 04/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Marianne DEWULF**, rue Longchamps 29D à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0496/44.75.15, pimaju@skynet.be, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'une livraison au bâtiment situé Place Marcellis 7 à 4920 Aywaille du 13/02/2020 à 08h00 au 14/02/2020 à 18h00 (OP 55/2020);
 - Le 04/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Lidwine LESUISSE**, Avenue de la Libération 25 à 4920 Aywaille, responsable sur place, 0495/38.18.39, deruysscherluc@yahoo.fr, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement aux bâtiments situés Place Joseph Thiry 8 et 10 (RN30 BK23.150 à BK23.162 du côté gauche) à 4920 Aywaille le 10/02/2020 de 08h00 à 18h00 et du 17/02/2020 à 08h00 au 19/02/2020 à 18h00 (OP 56/2020) ;
 - Le 05/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Angèle MARCELLO**, Place Joseph Thiry 11-4, responsable sur place Mme Maria-Thérèse DAMATO, 0479/44.88.69, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion d'un déménagement au bâtiment situé Place Joseph Thiry 11/4 à 4920 Aywaille le 07/01/2020 de 06h00 à 18h00 (OP 57/2020) ;
 - Le 06/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de **modifier l'OP 41** et de prendre des mesures de police suite à la demande la société **PRICLO SA**, Avenue François Cornesse 47 à 4920 Aywaille, responsable sur place M. Jean CLOSE, 0473/27.27.31, close.jean@skynet.be, pour des mesures de stationnement et la pose d'un conteneur pour vider un appartement au bâtiment situé Avenue Louis Libert 22c (RN633 BK32.830 côté droit) à 4920 Aywaille, du 07/02/2020 à 06h00 au 11/02/2020 à 18h00 (OP 58/2020) ;
 - Le 07/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de modifier de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, leblanc@hydrogaz.be, responsable sur place Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de raccordement électrique d'un lotissement de 4 lots, Havelange parcelle A649c à 4920 Aywaille, du 17/02/2020 au 29/02/2020 (OP 59/2020) ;
 - Le 07/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande **M. Vincent CARPENTIER**, responsable sur place, 0498/24.77.46, vincent.carpentier@live.be, pour des mesures de stationnement et la pose d'un conteneur pour vider un bâtiment situé Avenue de la Porallée 14 (RN633 BK34.868 côté gauche) à 4920 Aywaille, du 14/02/2020 à 08h00 au 17/02/2020 à 12h00 (OP 60/2020) ;
 - Le 10/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Lauranne RENARD**, responsable sur place, 0498/21.64.94, mireillerenard2@gmail.com, rue Préfond 29b à 4920 Aywaille, pour la réservation d'emplacements de stationnement et le placement d'un lift à l'occasion de la livraison d'une cuisine au bâtiment situé Avenue François Cornesse 64 (RN633 BK32.370 du côté gauche) 15 m de chaque côté à 4920 Aywaille le 13/02/2020 de 09h00 à 15h00 (OP 61/2020) ;
 - Le 10/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Lauranne RENARD**, responsable sur place, 0498/21.64.94, mireillerenard2@gmail.com, rue Préfond 29b à 4920 Aywaille, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion du placement de meubles au bâtiment situé Avenue François Cornesse 64 (RN633 BK32.370 du côté gauche) à 4920 Aywaille le 17/02/2020 de 08h00 à 17h00 (OP 62/2020) ;
 - Le 11/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de **modifier les OP 61 et 62** et de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Lauranne RENARD**, responsable sur place, 0498/21.64.94, mireillerenard2@gmail.com, rue Préfond 29b à 4920 Aywaille, pour la réservation d'emplacements de stationnement et le placement d'un lift à l'occasion de la livraison d'une cuisine au bâtiment situé Avenue François Cornesse 64 (RN633 BK32.370 du côté gauche) 15 m de chaque côté à 4920 Aywaille le 17/02/2020 de 09h00 à 15h00 (OP 63/2020) ;
 - Le 11/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, marloye@hydrogaz.be, responsable sur place Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de raccordement électrique en trottoir et en chaussée, Deigné 93 à 4920 Aywaille, du 13/02/2020 au 19/02/2020 pour le compte de **RESA** (OP 64/2020) ;
 - Le 13/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **Commune d'Aywaille**, rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille, info@aywaille.be, responsable M. Jacques THOMAS, 0498/23.13.48, pour des travaux d'abattage d'arbres dangereux suite à une tempête rue de Septroux à 4920 Aywaille, à partir du 13/02/2020 pour une durée indéterminée jusqu'à la sécurisation du réseau électrique par **RESA** (OP 65/2020) ;
 - Le 14/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **HYDROGAZ SA**, rue de l'Informatique 3 à 4460 Grâce-Hollogne, marloye@hydrogaz.be, responsable sur place Vito QUARTO, 0492/88.79.22, pour des travaux de raccordement électrique en trottoir et en chaussée, rue Etoile Badin à côté du n° 14a à 4920 Aywaille, du 19/02/2020 au 03/03/2020 pour le compte de **RESA** (OP 66/2020) ;
 - Le 14/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Mathilde BERTRAND**, responsables sur place Mme Mathilde BERTRAND, 0488/80.66.17, et M. Jimmy STRAUVEN, 0493/06.31.78, jimmystrauven@gmail.com, pour la réservation d'emplacements de stationnement Avenue François Cornesse du n° 62 au n° 66 (RN633 BK32.350 à BK32.385 du côté gauche) à l'occasion d'un déménagement du 22/02/2020 de 09h00 au 23/02/2020 à 11h00 (OP 67/2020) ;
 - Le 14/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la société **ENGIE FABRICOM**, Chaussée de Tubize 489 à 1420 Braine l'Alleud, jeremy.deryckx@external.engie.com, responsable sur place, 0474/34.18.23, pour des travaux de mise en place d'un dispositif permettant de contrôler les poids lourds dans la région de Verviers, Avenue de la Porallée RN633 Bk 34.75 des 2 côtés à 4920 Sougné-Remouchamps, 2 jours entre le 24/02/2020 et le 15/03/2020 (OP

- 68/2020) ;
- Le 14/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **Mme Lauranne RENARD**, responsable sur place, 0498/21.64.94, mireillerenard2@gmail.com, rue Préfond 29b à 4920 Aywaille, pour la réservation d'emplacements de stationnement à l'occasion du placement de meubles au bâtiment situé Avenue François Cornesse 64 (RN633 BK32.370 du côté gauche) à 4920 Aywaille le 19/02/2020 de 08h00 à 15h00 (OP 69/2020) ;
 - Le 14/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SWDE**, rue de la Papeterie 40 à 4801 Stembert, responsable M. Bruno OTTE, 0499/98.44.94, bruno.otte@swde.be, dans le cadre de la réparation d'un appareil en voirie, rue Vieille Chera 26 à 4920 Aywaille du 18/02/2020 au 21/02/2020 (OP 70/2020) ;
 - Le 17/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de **M. MASSENET Henry**, Avenue F. Cornesse 96 à 4920 Aywaille, 0483/45.84.26, pour procéder à un déménagement le 22/02/2020 à 07h00 jusque 18h00 (OP 71/2020) ;
 - Le 17/02/2020, considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police suite à la demande de la **SWDE**, rue de la Papeterie 40 à 4801 Stembert, représentée par M. OTTE Bruno, 0499/984.494, bruno.otte@swde.be, pour une réparation de fuite en voirie/ et accotement à 4920 Aywaille, Sedoz à hauteur du n° 7 en date du 18/02/2020 à 07h00 jusqu'au 21/02/2020 à 18h00 (OP 72/2020).

15. Délégation du Conseil communal au Collège communal - Marchés publics inférieurs à 15.000,- € HTVA - Information

Le Conseil communal **prend connaissance** des différents marchés publics qui ont été approuvés par le Collège communal depuis le 23 janvier 2020 :

Séance du Collège communal du 23 janvier 2020 :

- Acquisition de diverses plantes vivaces - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.

Séance du Collège communal du 30 janvier 2020 :

- Acquisition de mobilier pour le service Urbanisme et E.P.N. - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et des firmes à consulter.
- Acquisition d'une lampe à poser sur un bureau - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.
- Acquisition de matériel électrique pour réduire la consommation d'électricité pour les écoles communales de Kin et de Sougné-Remouchamps dans le cadre du projet zéro watt - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.
- Réalisation d'une expertise des installations techniques (chauffage-sanitaire) de la caserne des pompiers à Playe - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et des firmes à consulter.

Séance du Collège communal du 06 février 2020 :

- Acquisition de consommables informatiques pour l'année 2020 - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.
- PCDN - Acquisition d'accessoires pour l'aide au passage des batraciens - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.
- Acquisition d'un nettoyeur haute pression mobile eau froide - Approbation des conditions du marché et des firmes à consulter.
- Réalisation de 5 essais de sol dans le cadre de l'extension du club-house du RTCA - Approbation des conditions du marché.

Séance du Collège communal du 13 février 2020 :

- Inventaire amiante des vestiaires du RHFC - Approbation des conditions du marché.

Questions orales des Conseillers au Collège communal

Marc Evrard : fait remarquer le manque de visibilité lorsque les piétons traversent la place à hauteur du point chaud. Non respect des zones de livraison.

Marc Gilson : déplore le fait que le quartier de Septroux ait été bloqué pendant plus d'une semaine suite à la tempête. En cause d'arbres dangereux, sur une propriété privée. M. le Bourgmestre répond qu'il s'agissait avant tout d'une mesure de sécurité publique et regrette également la lenteur d'intervention de RESA.

Corine Dubois-Darcis : invite le Collège à examiner la possibilité de réhabiliter des bâtiments industriels inoccupés dans le zoning de Harzé avant de reprendre les terrains d'un agriculteur pour construire un nouveau hall de voirie ou autre. Ces terrains sont en effet des prairies humides avec ornières et petites mares indispensables à la reproduction des batraciens (espèce protégée).

Elle demande que la Collège soit attentif au choix des poubelles publiques qu'il fera afin que celles-ci soient les plus attractives possible et par conséquent plus efficaces.

Huis clos

1. Personnel communal - Employée à titre définitif - Mise en disponibilité pour maladie - Décision

2. Personnel enseignant - Désignations à titre temporaire - Remplacements - Confirmation

3. Personnel enseignant - Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) - Confirmation

4. Directrice générale - Remplacement durant ses congés - Confirmation

Questions orales des Conseillers au Collège communal à huis clos

La séance est levée à 21h15.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

N. HENROTTIN

Le Bourgmestre,

Th. CARPENTIER